

DELIBERATION
du Conseil Académique
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 2025 – 07/04/2025 - 3

Approbation des Graduate Programmes – campagne 2025

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 84 Membres en exercice : 84 Quorum : 43 Membres présents : 41 Membres représentés : 18 Total : 59	Refus de vote : 0 Abstentions : 1 Suffrages exprimés : 58 Pour : 58 (unanimité) Contre : 0
--	---

La Conseil Académique de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve la création des programmes suivants au sein des Graduate Schools pour la campagne 2025, conformément à l'avis du comité de pilotage :**

- Entrepreneurship
- D'ingénieur à chercheur : une passerelle vers la recherche
- Neurosciences : Comprendre le cerveau
- Optimisation de la Performance et du Potentiel Humain
- Science, arts, culture et patrimoine : nouveaux défis sociétaux
- Atypie-TND
- Archéologie numérique

Dijon, le 14 avril 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement